

Fournitures scolaires

Les écoles sierroises mettent à disposition de ses élèves le matériel scolaire nécessaire. Dès la 5H, des bons scolaires vous sont distribués, afin de compenser certains achats. Ces effets sont utilisés durant une année scolaire voire plus. Ainsi, le matériel utilisé en 22-23 est à conserver puisqu'il devra être disponible, tout ou en partie, à la rentrée 23-24. Nous vous informons que le remplacement de ces affaires, si cette utilisation n'est pas conforme, sera à la charge des représentants légaux.



Degrés 1H à 4H

Des fournitures scolaires sont mises à disposition des élèves à la rentrée scolaire.

Degrés 5H à 8H

Une liste de matériel est transmise par les titulaires aux élèves. Un bon d'achat, valable dans les commerces sierrois, est attribué afin de couvrir ces coûts. Le montant de ce bon d'achat correspond à un coût moyen calculé en fonction du degré scolaire. Les bons sont distribués à tous les élèves durant la première semaine d'école.

Matériel personnel à la charge des parents :

- Le sac d'école
- La trousse
- Les doublures et étiquettes pour les livres
- Le tablier ou une chemise à manches longues pour les cours ACM (bricolage)
- Les pantoufles (talons fermés)
- Le sac de sport
- Le sac en tissu
- Les chaussures et habits pour les activités sportives d'intérieur et d'extérieur
- Les affaires personnelles de piscine (linge, maillot et bonnet de bain)
- Les articles de soins personnels et d'hygiène (mouchoirs, etc.).